

Les dispositifs d'accompagnement des entreprises

La PCRH (prestation conseil RH)



L'essentiel

- Un accompagnement individuel ou collectif des entreprises de moins de 250 salariés à la **professionnalisation de la fonction RH**
- Prestation par un **consultant externe** (court 1 à 10 j /long 10 à 20 j complémentaires)
- Ensemble des **thématiques RH** telles que :

La Gestion
prévisionnelle
des emplois et
des
compétences

Accompagnement
aux transitions
écologiques et
numériques

Organisation du
travail, la
qualité de vie
au travail et le
dialogue social

Appui au
recrutement, à
l'intégration et
au
développement
de l'attractivité
de l'entreprise

Les dispositifs d'accompagnement des entreprises

La PCRH

L'essentiel

- Un **financement porté par l'Etat et la Région Pays de la Loire** avec selon les secteurs, une prise en charge complémentaire de l'OPCO
 - Entreprises de moins de 11 salariés : aucun reste à charge entreprise
 - Entreprise de 11 à 50 salariés : au plus 10 % de reste à charge entreprise
 - Entreprise de plus de 50 salariés et de moins de 250 salariés : au plus 30 % de reste à charge entreprise



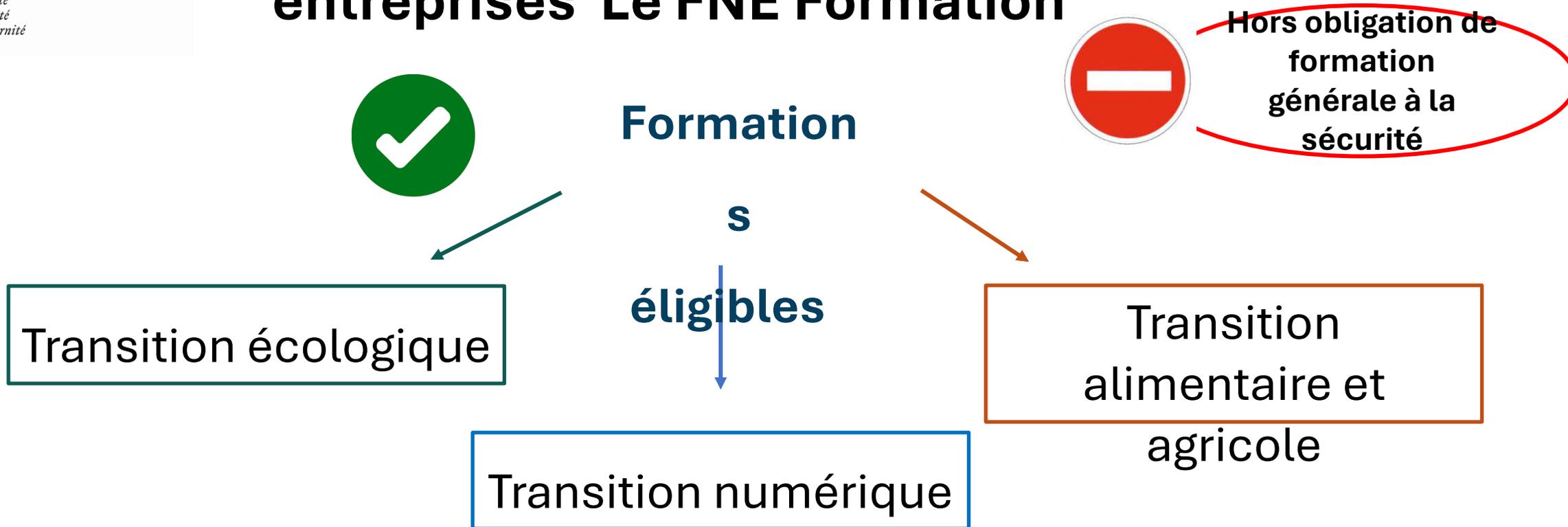
Les dispositifs d'accompagnement des entreprises Le FNE Formation

Enjeu : **Développer les compétences de vos salariés et maintenir leur employabilité pour soutenir votre compétitivité**

Bénéficiaires : **Toutes les entreprises quel que soit leur effectif et quel que soit leur secteur d'activité**

Financement :  **50 %** **60 %** **70 %**

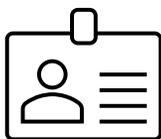
Les dispositifs d'accompagnement des entreprises Le FNE Formation



Ciblage spécifique sur les formations favorisant le maintien en emploi et l'employabilité des **salariés âgés de 55 ans et plus**

Les dispositifs d'accompagnement des entreprises

Contacts :



Votre OPCO

- Instruit
- Valide
- Finance

Pour aller plus loin :

- Le [FNE Formation](#)
- La [PCRH](#)

DREETS : DREETS-PDL.Mutations-Economiques@dreets.gouv.fr